

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi 17 décembre 2025
18h45**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Philippe Albert	Directeur de l'ingénierie et des infrastructures
	Daniel Blanchard	Directeur des Services communautaires
	Scott Myles	Directeur de la protection civile
	Marc-André Breau	Gestionnaire développement économique et innovation

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h50 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution: 2025-047-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 3.1 « Question personnelle sur le Code de déontologie ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. AUTRES

3.1 Question personnelle sur le Code de déontologie.

Pour information.

La conseillère Chantal Mazerolle demande si elle avait le droit de poser une question au greffier municipal avant la réunion extraordinaire du 17 décembre 2025. L'administration municipale informe les membres du conseil municipal qu'elle ne voit pas de problème à ce qu'un membre du conseil municipal pose des questions au greffier avant une réunion, celui-ci étant sur son lieu de travail.

4. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution: 2025-048-ST

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

4.1 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

Résolution: 2025-049-ST

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 19h57 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal